



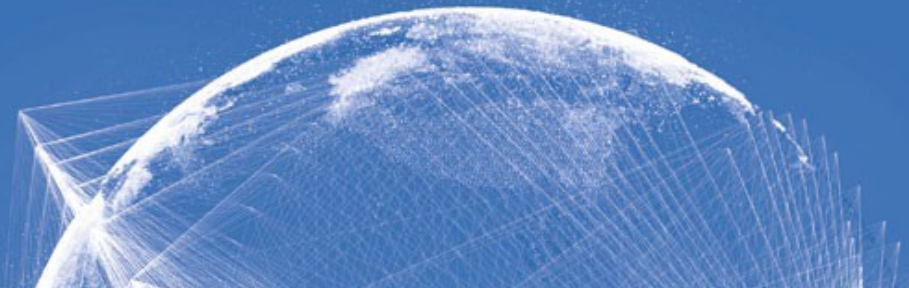
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction générale
de la recherche
et de l'innovation

LE CIR EN RÉGION NORMANDIE

Données régionalisées du crédit d'impôt recherche
en 2020 (données semi-définitives)



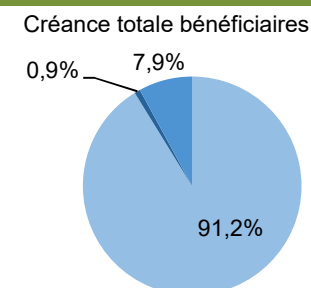
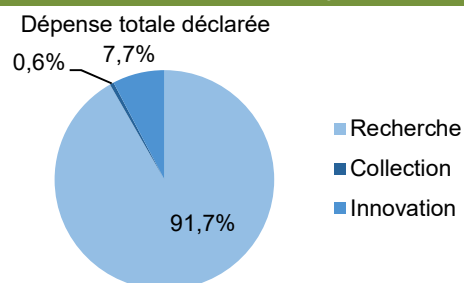
Synthèse régionale

Pour des travaux réalisés en 2020, 713 entreprises dont le siège est implanté en région NORMANDIE, déclarent 370 millions d'euros (M€) de dépense totale au CIR. La créance régionale des entreprises bénéficiaires du CIR s'élève à 70 millions d'euros (M€).

Nb de déclarants	713	soit, par rapport au niveau national : 2,5% de l'ensemble des sociétés déclarantes
Dépense totale	370M€	1,5% de l'ensemble des dépenses
Créance totale	70M€	1% de l'ensemble des créances

La dépense et la créance selon le sous-dispositif du CIR

en M€	Dépense des déclarants	Créance générée déclarants	Créance bénéficiaires
Recherche	339,1	101,8	64,2
Collection	2,1	0,6	0,6
Innovation	28,4	5,7	5,6
Total	369,6	108,1	70,3



Les dépenses déclarées au CIR peuvent concerner la Recherche et développement et/ou les frais de collection et/ou l'innovation.

Au sein des entreprises déclarantes au CIR installées en région NORMANDIE :

481 ont déclaré des dépenses de R&D, dont 82% uniquement des dépenses de R&D ;

21 ont déclaré des frais de collection ;

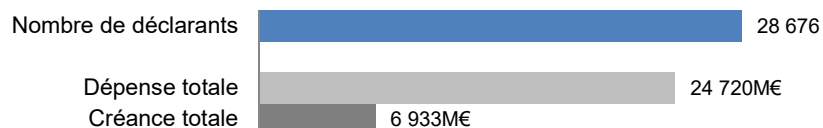
218 ont déclaré des dépenses d'innovation, dont 61% uniquement des dépenses d'innovation.

N.B. L'entreprise bénéficiaire de la créance n'est pas nécessairement localisée dans la région de l'entreprise déclarante.

Ainsi, la créance générée par les déclarants implantés en NORMANDIE, est différente de celle des bénéficiaires qui y sont implantés.

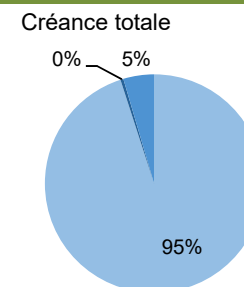
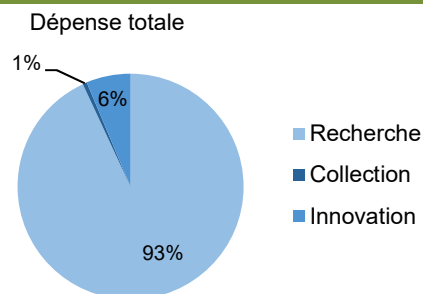
Synthèse nationale

En France, 28 676 entreprises déclarent 24 720 millions d'euros (M€) de dépense totale éligible au CIR, pour des travaux réalisés en 2020. La créance nationale s'élève à 6 933 millions d'euros (M€).



La dépense et la créance selon le sous-dispositif du CIR

en M€	Dépense déclarée	Créance
Recherche	23 001,7	6 585,4
Collection	151,6	31,9
Innovation	1 566,4	315,3
Total	24 719,7	6 932,5



Les dépenses déclarées au CIR peuvent concerner la Recherche et développement et/ou les frais de collection et/ou l'innovation.

Parmi les entreprises déclarantes au CIR :

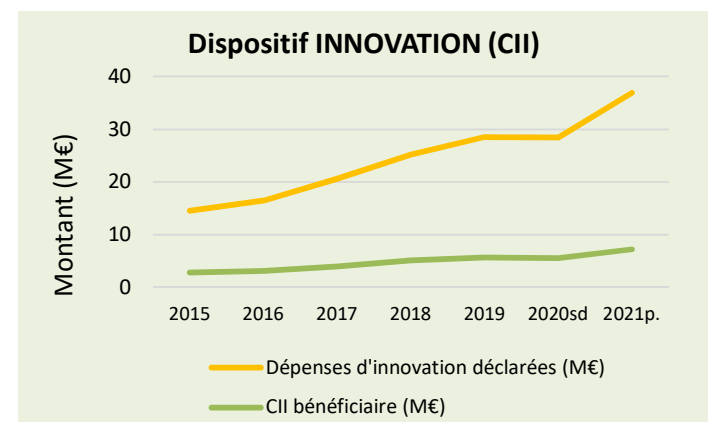
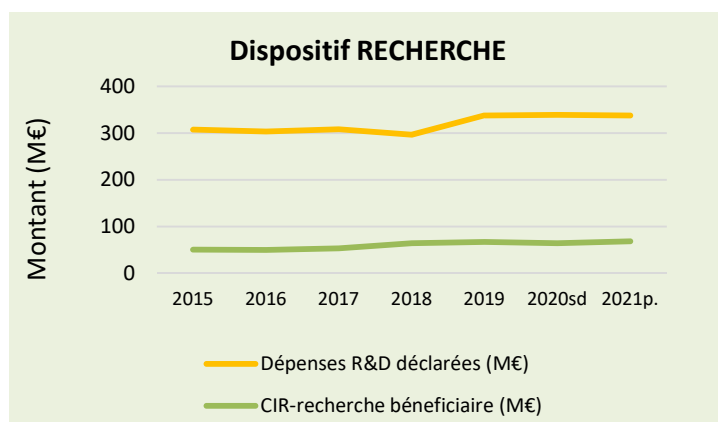
- 19 370 ont déclaré des dépenses de R&D, dont 79 % uniquement des dépenses de R&D ;
- 892 ont déclaré des frais de collection ;
- 9 862 ont déclaré des dépenses d'innovation, dont 59 % uniquement des dépenses d'innovation.

N.B. Au niveau national, la créance générée par les entreprises déclarantes est égale à celle des entreprises bénéficiaires.

Historique des données CIR en région NORMANDIE

CIR recherche	2017		2018		2019		2020 semi-définitif		2021 provisoire	
	Valeur	Part régionale	Valeur	Part régionale	Valeur	Part régionale	Valeur	Part régionale	Valeur	Part régionale
Déclarant (nb)	460	2,5%	468	2,5%	467	2,4%	481	2,5%	462	2,4%
Dép déclarées (M€)	308,6	1,3%	296,7	1,3%	338,2	1,4%	339,1	1,5%	337,8	1,4%
Créance générée (M€)	92,6	1,4%	89,0	1,4%	101,5	1,5%	101,8	1,5%	101,4	1,5%
Créance bénéf. (M€)	53,0	0,8%	64,0	1,0%	67,0	1,0%	64,2	1,0%	68,5	1,0%

CII	2017		2018		2019		2020 semi-définitif		2021 provisoire	
	Valeur	Part régionale	Valeur	Part régionale	Valeur	Part régionale	Valeur	Part régionale	Valeur	Part régionale
Déclarant (nb)	142	1,8%	185	2,2%	201	2,2%	218	2,2%	239	2,3%
Dép déclarées (M€)	20,6	1,8%	25,2	1,9%	28,5	1,9%	28,4	1,8%	36,9	2,1%
Créance générée (M€)	4,1	1,8%	5,0	1,9%	5,7	1,9%	5,7	1,8%	7,4	2,1%
Créance bénéf. (M€)	4,0	1,8%	5,1	1,9%	5,7	1,9%	5,6	1,8%	7,2	2,0%



Remarques : En 2020, les données traduisent d'une part la diminution du taux forfaitaire des frais de fonctionnement (de 50% à 43% des frais de personnels) et, d'autre part, la crise économique.

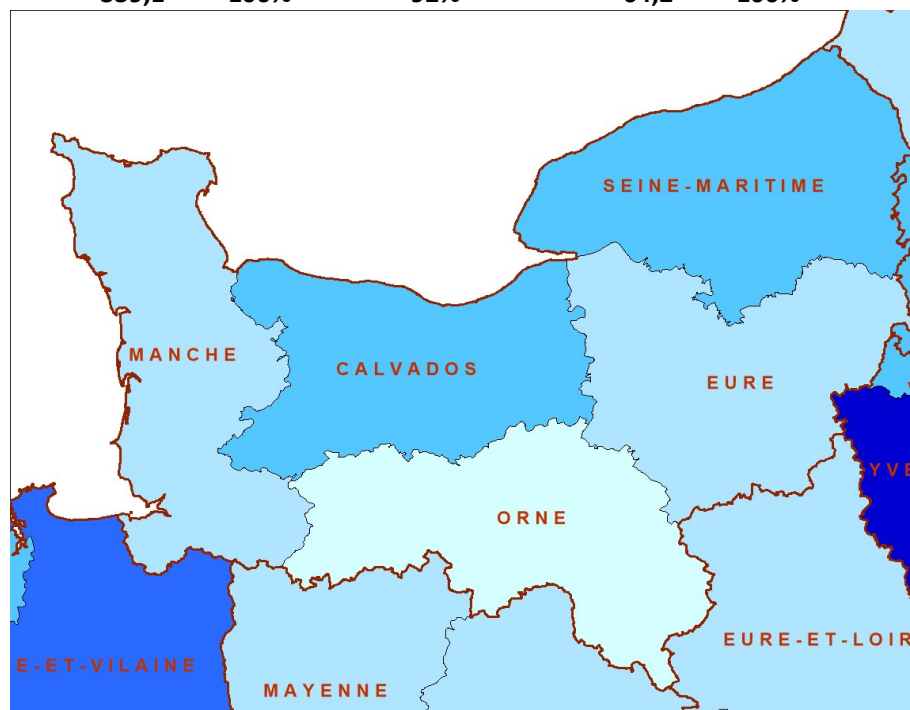
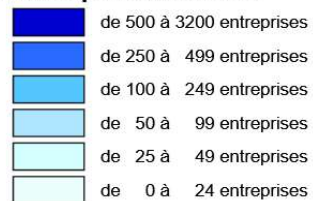
Données départementales 2020 du CIR recherche en NORMANDIE

'nd' : non diffusible

	Nb de déclar. R&D	Répart. des déclar. R&D	Dép. R&D déclarées (M€)	Répartition dép. R&D	% R&D dans dép. totale déclarants	CIRrech Bénéficiaires (M€)	Répartition CIR rech.
CALVADOS	131	27%	48,1	14%	82%	13,2	21%
EURE	83	17%	96,9	29%	97%	14,2	22%
MANCHE	65	14%	27,0	8%	88%	7,4	11%
ORNE	28	6%	16,9	5%	91%	3,1	5%
SEINE-MARITIME	174	36%	150,1	44%	93%	26,3	41%
NORMANDIE	481	100%	339,1	100%	92%	64,2	100%

Implantation des
entreprises ayant déclaré
des dépenses de R&D,
en 2020

Nombre d'entreprises déclarant au CIR
des dépenses de R&D

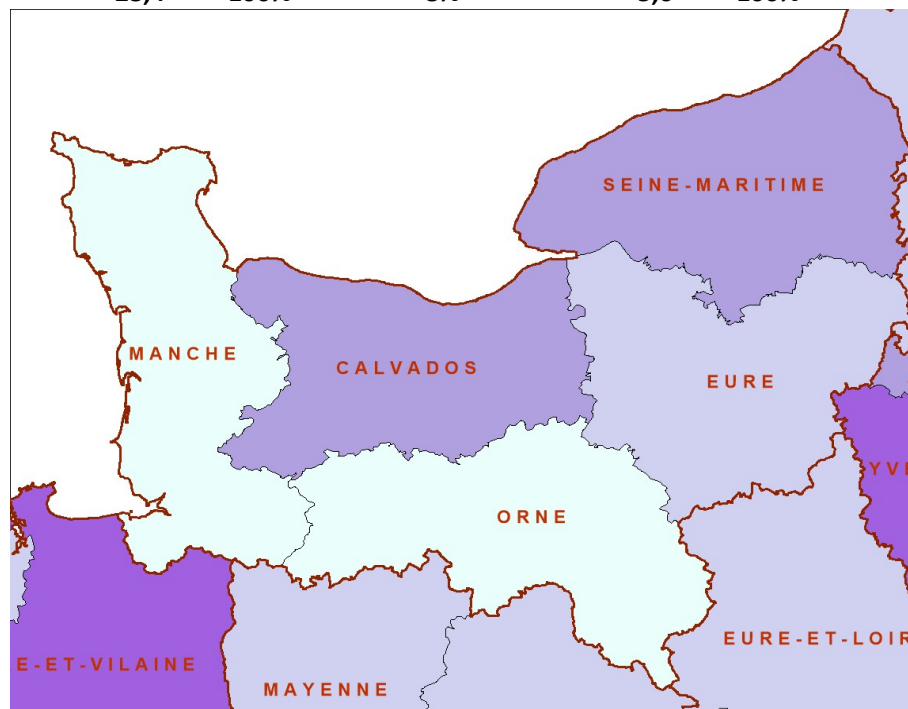
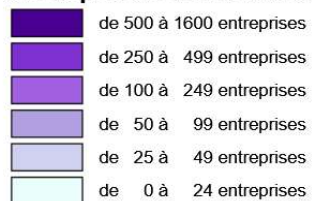


Données départementales 2020 du CII en NORMANDIE

'nd' : non diffusible		Nb de	Répart. des	Dép. INNO	Part INNO ds	créance CII		
		déclarants	déclarants	déclarées	dép. totale	Bénéficiaires	Répartition	
		INNO	INNO	(M€)	dép. INNO	déclarée	(M€)	CII
	CALVADOS	80	37%	10,6	37%	18%	2,1	37%
	EURE	30	14%	2,7	10%	3%	0,6	10%
	MANCHE	19	9%	2,7	10%	9%	0,5	8%
	ORNE	14	6%	1,1	4%	6%	0,2	4%
	SEINE-MARITIME	75	34%	11,2	39%	7%	2,3	40%
	NORMANDIE	218	100%	28,4	100%	8%	5,6	100%

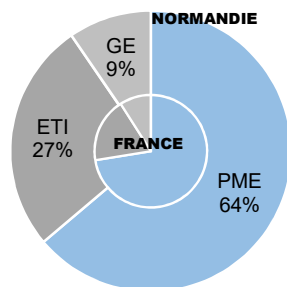
Implantation des entrep.
ayant déclaré des dépenses
d'innovation,
en 2020

Nombre d'entreprises déclarant au CIR
des dépenses d'innovation



CIR-recherche : répartition selon la catégorie d'entreprise

Déclarants recherche



Les PME et le CIR-recherche en région NORMANDIE :

64% des entreprises déclarant des dépenses de recherche sont des PME. Elles apportent 30% à la dépense de recherche régionale et bénéficient de 46% du CIR-recherche.

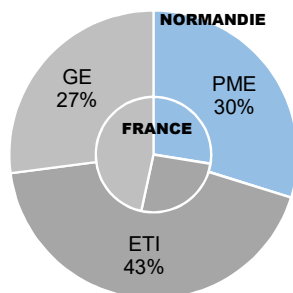
Les ETI et le CIR-recherche en région NORMANDIE :

27% des entreprises déclarant des dépenses de recherche sont des ETI. Elles apportent 43% à la dépense de recherche régionale et bénéficient de 47% du CIR-recherche.

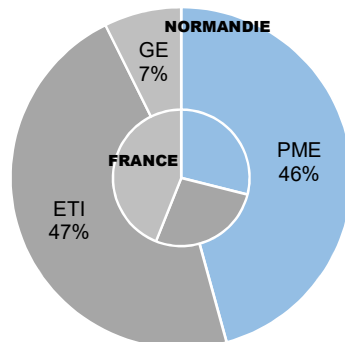
Les grandes entreprises (GE) et le CIR-recherche en région NORMANDIE :

10% des entreprises déclarant des dépenses de recherche sont des GE. Elles apportent 27% à la dépense de recherche régionale et bénéficient de 7% du CIR-recherche.

Dépense de recherche déclarées



CIR-recherche par entreprise bénéficiaire

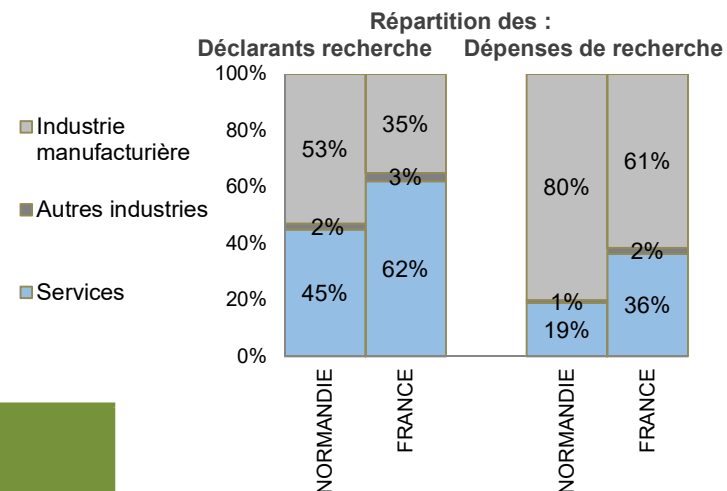


N.B. L'entreprise bénéficiaire de la créance n'est pas forcément localisée dans la région de l'entreprise déclarante. En effet, leurs sièges sociaux ne sont pas obligatoirement implantés dans les mêmes régions (Cf. Définitions - Méthodologie).

Dépenses de recherche selon le secteur d'activité de l'entreprise

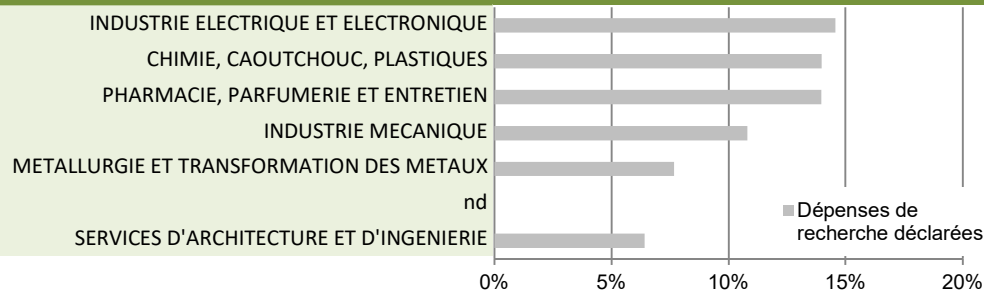
En région NORMANDIE, 53% des entreprises déclarant des dépenses de recherche appartiennent au secteur de l'industrie manufacturière. Ces sociétés apportent 35% à la dépense de recherche éligible.

Les entreprises du secteur d'activité des services représentent 45% des sociétés déclarant des dépenses de recherche éligibles pour un apport estimé à 62% de ces dépenses.



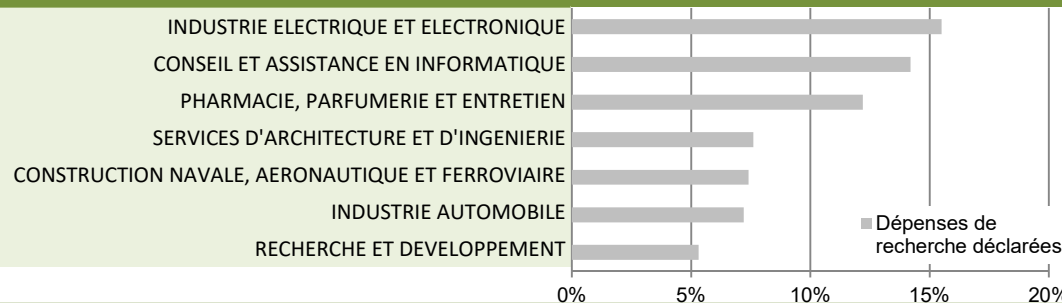
PRINCIPAUX SECTEURS D'ACTIVITÉ

Répartition des dépenses R&D déclarées au CIR 2020 en RÉGION NORMANDIE,



'nd' : non diffusible

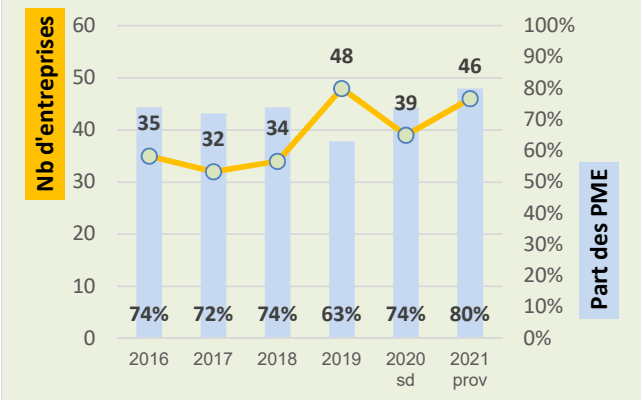
Répartition des dépenses R&D déclarées au CIR 2020 en FRANCE



Dispositif jeunes docteurs (DJD)

Sous-traitance dans les dépenses de R&D

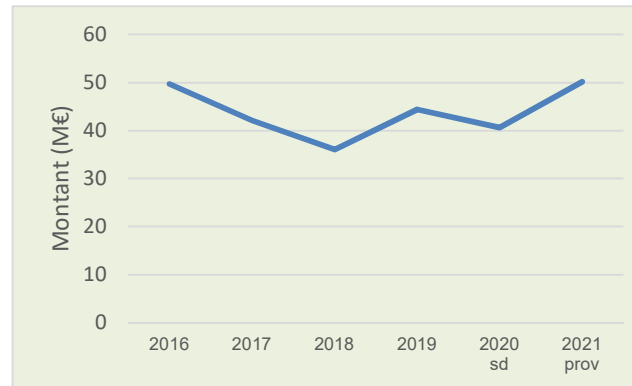
Nombre d'entreprises ayant recours au DJD, en région NORMANDIE



En région NORMANDIE, le dispositif jeunes docteurs du CIR a séduit 39 entreprises en 2020. Parmi elles, se trouvent 74 % de PME. Au niveau national, le taux de PME parmi les entreprises ayant recours au DJD est de 78 %.

Montant des dépenses de sous-traitance déclarées au CIR rech., après plafonnement, en région NORMANDIE

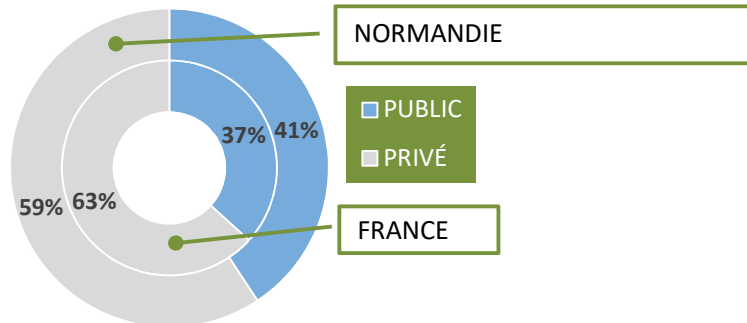
Rmq : de 2016 à 2021, les dépenses sous-traitées vers un org. public sans lien de dépendance avec le commanditaire, sont déclarées pour le double du montant facturé.



En 2020, 170 entreprises implantées en région NORMANDIE déclarent 41 M€ de dépenses de sous-traitance plafonnées. Ce montant représente 11,2 % de l'assiette régionale des dépenses de R&D éligibles, contre 12,3 % au niveau national.

La part régionale des dépenses sous-traitées vers le public est estimée à 41 %, contre 37 % au niveau national (Cf. graphique ci-dessous).

Répartition (%) public/privé des dépenses de sous-traitance

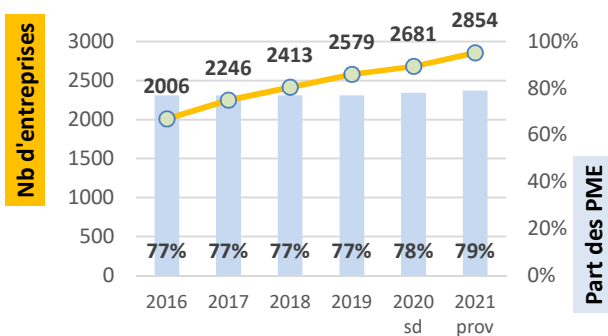


PME

Les PME apportent 23% des dépenses de sous-traitance de NORMANDIE déclarées au CIR-recherche, contre 30%, au niveau national.

Pour ces mêmes PME régionales, les dépenses de sous-traitance sont à 63% tournées vers le public, contre 38% pour l'ensemble des PME qui déclarent au CIR-recherche.

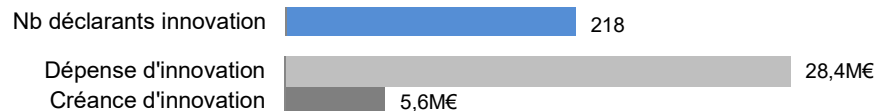
DJD au niveau national



Crédit impôt innovation (CII)

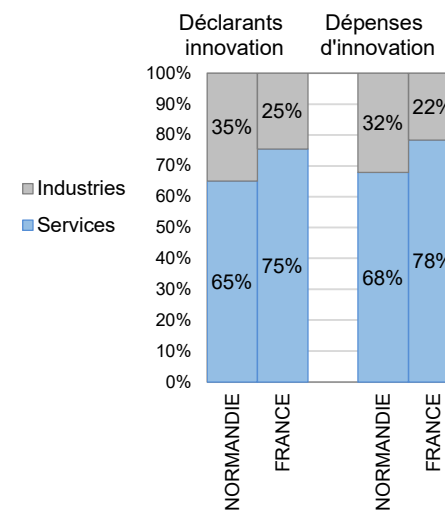
Depuis 2013, les PME peuvent bénéficier du CII pour leurs dépenses de conception et de réalisation de prototypes ou d'installations pilotes d'un produit nouveau.

En NORMANDIE, elles ont été 218 à déclarer des dépenses d'innovation pour l'année 2020, dont 61% déclarant uniquement des dépenses d'innovation. Le montant des dépenses d'innovation s'élève à 28,4 M€ et génère un crédit d'impôt de 5,6 M€.



soit, par rapport au niveau national : 2,2 % de l'ensemble des sociétés déclarantes au CII 315,3
 1,8 % de l'ensemble des dépenses d'innovation éligibles
 1,8 % de l'ensemble des créances CII

Répartition (%) par grand secteur d'activité :



La dépense d'innovation déclarée est principalement répartie dans les secteurs(*) :

- CONSEIL ET ASSISTANCE EN INFORMATIQUE : 38 %
- SERVICES D'ARCHITECTURE ET D'INGENIERIE : 14 %
- INDUSTRIE ELECTRIQUE ET ELECTRONIQUE : 11 %
- INDUSTRIE MECANIQUE
- CONSEIL ET ASSISTANCE AUX ENTREPRISES
- COMMERCE
- CHIMIE, CAOUTCHOUC, PLASTIQUES

(*) triés en ordre décroissant, seuls les trois premiers secteurs sont chiffrés.

Les jeunes entreprises innovantes (JEI) en région

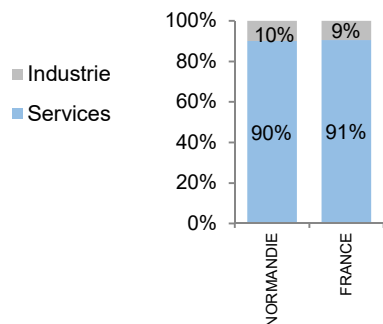
Sur l'année 2021, la région NORMANDIE décompte 80 JEI sur son territoire, soit 1,8 % de l'ensemble des JEI (Source ACOSS). Ces mêmes entreprises ont bénéficié de 2,9 M€ d'exonération de charges sociales, soit 1,4 % de l'ensemble des exonérations.

Dans cette région, les JEI de 2021 sont à 10 % des entreprises industrielles, contre 9 % pour l'ensemble des JEI.

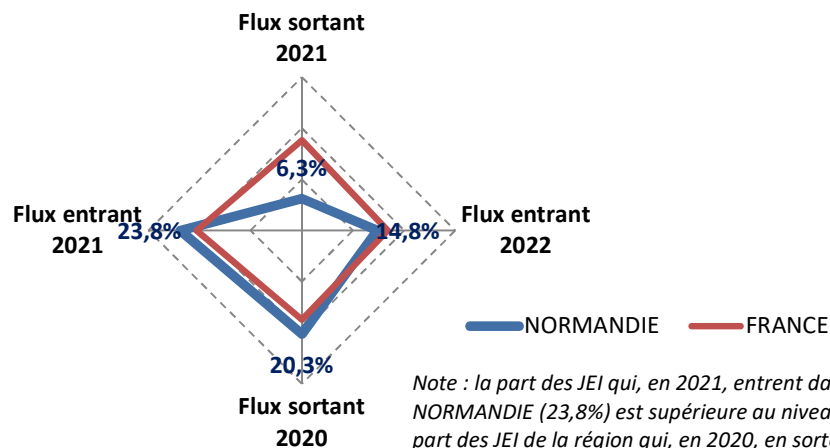
Les JEI en région NORMANDIE

	Nombre	Part région	Exonération (M€)	Part région
2018	62	1,6%	3	1,5%
2019	67	1,7%	3,1	1,5%
2020	74	1,8%	3,1	1,5%
2021	80	1,8%	2,9	1,4%
2022p.	88	2,0%	3,7	1,8%

Répartition du nombre de JEI par grand secteur d'activité, en 2021



Source JEI : ACOSS - Agence centrale des organismes de sécurité sociale. Extraction de juin 2023, l'année 2022 n'est pas complète.



Note : la part des JEI qui, en 2021, entrent dans le dispositif en NORMANDIE (23,8%) est supérieure au niveau national de 20,6%. La part des JEI de la région qui, en 2020, en sortent (20,3%) est aussi supérieure au niveau national (17,4%).

JEI et CIR

En 2021, 73 % des JEI implantées en région NORMANDIE ont fait une déclaration au CIR contre 79 % au niveau national.

Elles ont généré une créance recherche de 3,7 M€ (soit 11,4 % de celle des PME de la région contre 21,4 % au niveau national) et un CII de 0,5 M€.

JEU

Selon l'ACOSS, en 2021, moins de 11 entreprises implantées en région NORMANDIE, ont bénéficié d'exonérations de charges au titre de 'Jeune Entreprise Universitaire' (JEU).

Définitions et méthodologie

DÉFINITIONS :

☺ La notion de **Crédit impôt recherche (CIR)**, ainsi que celles de **dépense totale** et de **créance totale** qui lui sont afférentes, couvrent les trois dispositifs :

- Crédit d'impôt pour les travaux de R&D appelé *CIR-recherche* ;
- Crédit d'impôt pour les frais de collection, appelé *CI collection* ;
- Crédit d'impôt pour les travaux d'innovation appelé *CI innovation ou CII*.

☺ Une **société déclarante au CIR** est celle qui dépose, ou pour laquelle est déposé, un formulaire 2069-A-SD.

☺ Une **société bénéficiaire** de la créance peut être une "société mère" dans le cas d'un groupe fiscalement intégré ou, sinon, une société indépendante fiscalement.

MÉTHODOLOGIE :

☺ **La dépense et la créance générée** sont rattachées aux sociétés déclarantes. Elles correspondent aux valeurs déclarées dans le Cerfa 2069-A-SD.

☺ **La créance d'une entreprise bénéficiaire**, dans le cas d'un groupe fiscalement intégré, cumule les créances générées par les entreprises de son intégration fiscale.

☺ **La régionalisation** des données CIR est effectuée selon la localisation du siège de chaque société et ce, pour les sociétés déclarantes comme pour les sociétés bénéficiaires.

Ainsi, la dépense déclarée et sa créance générée sont localisées par le siège des entreprises déclarantes.

La créance calculée au niveau de l'entreprise bénéficiaire est localisée par le siège de l'entreprise bénéficiaire, qui peut être différente de celle de l'entreprise déclarante.

☺ Les données présentées correspondent aux déclarations déposées jusqu'au 01 juin 2023, pour des travaux réalisés en 2020.

Les entreprises ayant quatre années pour déclarer au CIR, les données 2020 publiées dans ce document sont semi-définitives.

☺ Une donnée n'est pas diffusible 'nd', lorsque qu'elle couvre moins de 11 entreprises ou lorsque qu'une entreprise couvre plus de 85 % de la donnée. Nous sommes également obligés, parfois, de rendre non diffusible une donnée pour ne pas pouvoir retrouver par déduction une autre donnée, elle-même non diffusible.

☺ La grande majorité des entreprises qui réalisent des opérations de R&D en France déposent une déclaration de CIR, cependant les informations collectées au sein de la liasse fiscale CIR ne peuvent pas être utilisées pour décrire l'organisation de la R&D des entreprises en France. Cela constitue l'objet de l'enquête R&D du MESRI-SIES.

N.B. Seule l'enquête R&D du MESRI-SIES, par son questionnement spécifique, permet de localiser l'activité de R&D en France.

<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/credit-impot-recherche-cir-50180>

<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/credit-d-impot-recherche-etudes-et-resultats-statistiques-46391>